

Les défaillances des PME-ETI « atteignent un niveau inquiétant »

« Défaillances des PME-ETI : la cote d'alerte est proche », titre L'Opinion, qui détaille l'analyse de BPCE dans son dernier rapport trimestriel. Plus de 1 400 PME-ETI sont entrées en défaillances au 1er trimestre 2024, contre 925 au 1er trimestre 2019. Sur les douze derniers mois, plus de 5 000 ont fait défaut. « Nous estimons qu'environ 70 % des défaillances de PME-ETI évitées pendant la Covid se sont manifestées. Pour les PME-ETI, le phénomène s'apparente donc à un rattrapage d'ampleur, et non à une simple normalisation », soulignent Alain Tourdjman, directeur des études économiques, et Julien Laugier, économiste du Groupe BPCE. En ce début d'année, les TPE ont, elles, enregistré un surcroît de défaillances de 26 % par rapport à 2019. « Les dettes accumulées s'ajoutant aux charges et aux PGE à rembourser, les entreprises qui sont sorties affaiblies des toutes dernières crises sont en train de craquer », résume Denis Le Bossé, président du Cabinet Arc. Ce dernier insiste sur un autre paramètre : les délais de paiement, devenus une variable d'ajustement dans la gestion de la trésorerie. (L'Opinion, p.5)